

UPPA – 2012
Campus de Bayonne
Examen L3 Pro « Adjoint de direction PME/PMI »
Septembre 2012

Examen de Gestion des ressources humaines

Aucun document n'est autorisé

Les candidats sont invités à traiter les quatre questions suivantes.

Question 1 : Comment rendre compte de logiques non performantes et non satisfaisantes de gestion des ressources humaines en PME ? Existe-t-il différents niveaux d'analyse et de risques pour le dirigeant? Spécifiez des exemples (4 points)

Question 2 : La discrimination est une réalité dans l'accès à l'emploi, la formation et la rémunération en PME. Un employeur peut-il tout faire ou les salariés ont encore quelques droits ? Spécifiez des exemples (4 points)

Question 3 : Selon plusieurs sites web non universitaires, les PME auraient des caractéristiques spécifiques. Parmi les 15 caractéristiques suivantes, des erreurs se sont évidentes. Merci de spécifier ce qui vous paraît être une erreur ou un abus de langage et pourquoi. (3 points) :

- 1. Petite taille ;*
- 2. Centralisation et personnalisation de la gestion autour du propriétaire-dirigeant ;*
- 3. Stratégie non intuitive et très bien formalisée par écrit ;*
- 4. Forte proximité des acteurs dans un réseau régional ;*
- 5. Base de données du personnel interne simple et peu formalisé ;*
- 6. Système d'information externe simple basé sur les contacts directs ;*
- 7. Capacité d'innover rapidement pour s'adapter au marché.*
- 8. Faible proximité entre patron et salariés ;*

9. *Le recours à l'écrit est primordial, du fait de l'importance de l'ajustement mutuel ;*
10. *Structure plate ;*
11. *Pas de niveaux hiérarchiques, ou très peu ;*
12. *Glocalisation : la PME se structure avec d'autres PME. Une répartition des tâches s'opère (recherche, production, commercialisation,...).*
13. *Les PME jouent un rôle primordial dans la création d'emplois dans de nombreux pays (99 % des entreprises françaises sont des PME : 92 % des TPE et 7 % pour les PE. Elles vont représenter plus des deux tiers de l'emploi en France)*
14. *De même les innovations ne sont jamais le fait de PME*
15. *Les PME grandissent et deviennent des entreprises intermédiaires voire des grandes entreprises très rapidement.*

Question 3 : Mini-étude de cas (8 points). Que feriez-vous en présence de la situation décrite, en qualité de chef d'équipe. Vous vous attacherez à répertorier les problèmes de cette salariée et comment rétablir un dialogue avec le dirigeant et Sandra ?

Sandra, 45 ans, salarié d'une TPE agricole

« Je travaille dans les bureaux d'une très petite entreprise agricole depuis 7 ans, mon employeur m'envoie effectuer du secrétariat dans une petite commune car il est à la fois le dirigeant et le maire de la commune où la mairie est "dégueulasse", le ménage n'est jamais fait et je suis envahie de cadavres d'insectes et d'oiseaux de tout genre, quant au chauffage, il n'est jamais mis à mon arrivée, j'ai pu constater une température ces deux dernières semaines d'hiver située entre 10 et 12 !!! J'ai prévenu mon employeur par un premier courrier le 17 octobre et je viens d'en faire un autre l'informant que je n'irai plus dans cette mairie à partir d'aujourd'hui, à cela il m'a répondu ne pas être d'accord et qu'il m'enverra un courrier d'avertissement puis de licenciement.

Je précise que je suis bien au travail mais à mon bureau habituel je ne me suis pas présentée dans cette mairie ou les conditions de travail sont pour moi, honteuses, qu'est-ce que je risque d'après vous et quels sont mes recours ? »